



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 24 janvier 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 06 Fin : 19 H 08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018

201801-004

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les

Initiales du président

Initiales du secrétaire


finances (29-2013) au 18 janvier 2018

- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Approbation du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2016
- 4.2 Option d'achat – prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain
- 4.3 Système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique
- 4.4 Contribution aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – lot 1 251 471, au 11250, rue Prince-Albert
- 4.5 Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC concernant une portion de terrain du lot 3 087 135
- 4.6 Échanges de terrains AIM et la Ville de Montréal-Est dans le cadre d'un développement industriel
- 4.7 Contribution aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – lot 1 251 656 au 15, avenue Lelièvre
- 4.8 Dérogations mineures pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - règlement 20-2012-1 – Règlement modifiant le règlement 20-2012 – Règlement sur la prévention des incendies

6 CONTRATS

- 6.1 Modification de la convention avec la firme Pattison Outdoor Advertising LP (Pattison) datée du 20 novembre 2014

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur John Judd, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au comité de liaison de l'entreprise Chimie ParaChem s.e.c.
- 7.2 Nomination de madame Colleen McCullough, directrice des services administratifs et de l'informatique, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 16 au 25 février 2018

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don à la campagne de financement pour la Fête famille ME/PAT 2018 – 500 \$
- 8.2 Don au comité des loisirs de la Maison Evelyn Opal – 1 500 \$
- 8.3 Don à l'école secondaire Daniel-Johnson pour le Gala Méritas de fin d'année – 200 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

201801-005

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3

Initiales du président

Initiales du secrétaire

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 18 JANVIER 2018

201801-006 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 18 janvier 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201801-007 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES 4

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – 2016

201801-008 4.1

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable;

Considérant que la Ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour l'année 2016;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du formulaire par le MAMOT, celui-ci a été approuvé et un rapport a été produit.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2016 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPTION D'ACHAT – PROLONGEMENT DE L'AVENUE GAMBLE ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LE BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

201801-009 4.2

Considérant que la ville de Montréal-Est souhaite sécuriser une emprise suffisante pour un éventuel prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain;

Considérant l'option d'achat consentie par Shell.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'option d'achat consentie par Shell Canada limitée à la Ville de Montréal-Est pour une bande de terrain d'une largeur variant de 2,0 à 4,5 mètres (l'« Immeuble ») située sur l'actuelle propriété de Shell, le tout tel que plus amplement décrit dans l'entente;

De rescinder la résolution 201709-224 à toute fin que de droit;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette option d'achat au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE

201801-010 4.3

Considérant que les systèmes de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels que la Ville utilise déjà pour différents contrats ne correspondent pas pour les services professionnels du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique;

Initiales du président

Initiales du secrétaire

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un système de pondération et d'évaluation spécifique pour ce contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS, LOT 1 251 471, AU 11250, RUE PRINCE-ALBERT

201801-011

4.4

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de construction dans le cas d'un projet de redéveloppement tel que défini à l'article 2.2.1 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet d'un projet de redéveloppement ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant que le projet de redéveloppement consiste à convertir un immeuble dont l'usage actuel est l'habitation bifamiliale à des fins d'habitation multifamiliale de quatre logements;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 11250, rue Prince-Albert (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 471 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 11 710 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future demande de permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 471 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), CONCERNANT UNE PORTION DE TERRAIN DU LOT 3 087 135

201801-012

4.5

Considérant qu'une future transaction immobilière avec Fer et métaux américains (AIM) est prévue prochainement en vue d'échanger l'emprise actuelle du boulevard Rodolphe-Forget – Secteur Nord, avec le propriétaire du lot adjacent (AIM);

Considérant que l'échange de terrain permettra de respecter le nouveau tracé projeté tel que connu dans les derniers documents d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget;

Considérant que les derniers documents connus d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget proposent une modification du tracé de l'emprise;

Considérant qu'AIM ne peut présenter de demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour un terrain ne lui appartenant pas sans l'approbation du propriétaire du terrain concerné;

Considérant que le certificat d'autorisation au MDDELCC concerne en partie un terrain appartenant à la Ville de Montréal-Est,

Considérant que l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC est une obligation au projet de développement économique des terrains au nord-est de l'emprise projetée;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser AIM à soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une portion de terrain du lot 3 087 135 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Initiales du président

Initiales du secrétaire

Montréal), appartenant à la Ville de Montréal-Est et correspondant à l'emprise actuelle du tracé du futur boulevard Rodolphe-Forget qui fera l'objet d'une transaction immobilière prochainement avec AIM en vue de respecter le nouveau tracé projeté tel que connu dans les derniers documents d'agglomération;

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX ÉCHANGES DE TERRAINS DE LA COMPAGNIE FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS INC. (AIM) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

201801-013

4.6

Considérant que l'emprise actuelle du boulevard Rodolphe-Forget, entre les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, n'est pas optimale en matière de possibilités de développement économique du territoire;

Considérant que les derniers documents connus d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget proposent une modification du tracé de cette emprise;

Considérant que le propriétaire La compagnie Fer et Métaux américains inc. du lot adjacent à l'emprise, a procédé à une demande formelle d'échanger les terrains à ses frais et correspondant au tracé proposé par l'agglomération;

Considérant que cet échange permettra d'accélérer le développement économique des terrains appartenant à AIM;

Considérant que cet échange est à coûts nuls pour la Ville de Montréal-Est puisque l'ensemble des frais d'arpentage, d'opérations cadastrales et d'actes notariés seront à la charge d'AIM.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

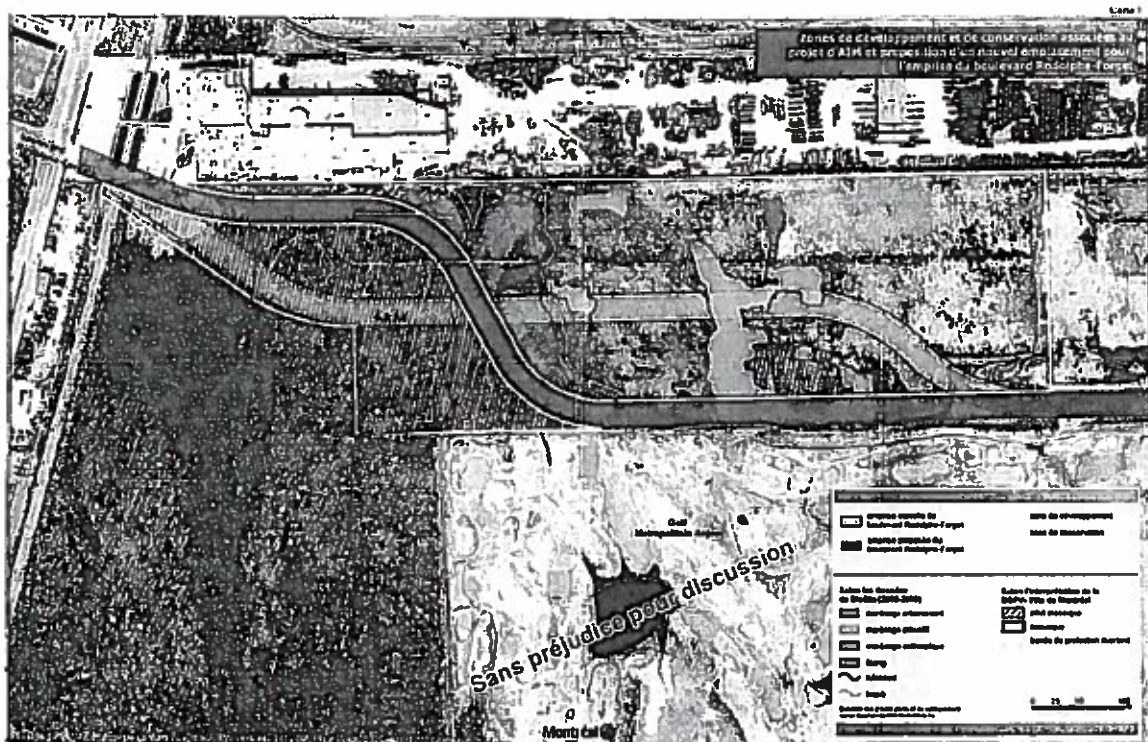
De procéder, aux frais d'AIM, à l'échange de terrains pour déplacer l'emprise du boulevard Rodolphe-Forget, entre le boulevard Métropolitain et Henri-Bourassa, le tout tel qu'illustré au plan ci-dessous;

De mandater AIM pour procéder aux opérations cadastrales requises pour concrétiser et réaliser l'échange;

De mandater AIM afin de faire rédiger l'acte d'échange par un notaire. Tous les frais associés à l'échange de terrains seront à la charge d'AIM;

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause à signer au nom de la Ville le permis de lotissement et tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

Tracé suggéré dans le secteur Nord



Initiales du président
RC
Initiales du secrétaire
JD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - LOT 1 251 656, POUR LE 15, AVENUE LELIÈVRE

201801-014

4.7

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 15, avenue Lelièvre (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 12 240 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 280, AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201801-015

4.8

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

- De permettre la localisation d'une antenne de télécommunication à 34 mètres de l'avenue Marien au lieu de 50 mètres;
- De permettre la localisation d'une antenne de télécommunication à 36 mètres de la rue De Montigny au lieu de 50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 20-2012-1- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

201801-016

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 20-2012-1- règlement modifiant le règlement 20-2012 - *Règlement sur la prévention des incendies*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du président

Initiales du secrétaire

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA FIRME PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LP (PATTISON) DATÉE DU 20 NOVEMBRE 2014**201801-017**

6.1

Considérant que l'installation d'une « entrée de ville Montréal-Est » sur le côté sud de l'autoroute 40 à 25 mètres à l'est du boulevard Bourget a comme conséquence une obstruction considérable du panneau double Pattison situé à quelques mètres de là;

Considérant que la Ville de Montréal-Est et Pattison s'entendent pour le retrait de la structure double-face statique (MT00061ABC et MT00071ABC), puisqu'il s'agit de la seule solution réalisable, et qu'il en résulte une amélioration visuelle;

Considérant qu'en contrepartie la Ville de Montréal-Est autorise Pattison à modifier la structure double-face statique (MT00536A et MT00536B) située sur la rue Sherbrooke, à 45 mètres à l'est de l'avenue Broadway, du côté nord, en structure double-face numérique de même format, et ce, aux frais de Pattison;

Considérant que cette modification représente une baisse du revenu annuel d'environ 10 500 \$, mais que pour compenser les frais encourus pour le retrait d'une structure, de même que la perte de revenus que ce retrait cause à Pattison, plus la perte de visibilité entre l'autoroute 40 et la rue Sherbrooke, le coût de location de la structure localisée sur la rue Sherbrooke demeure le même que pour une structure double-face statique;

Considérant que le coût de la structure de la rue Sherbrooke sera révisé conformément à sa valeur lors du renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Pattison.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter les termes de la modification de la convention datée du 20 novembre 2014 entre la Ville de Montréal-Est et l'entreprise Pattison, et autoriser le maire et le greffier à signer la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR JOHN JUDD, CONSEILLER, À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU COMITÉ DE LIAISON DE L'ENTREPRISE CHIMIE PARACHEM S.E.C.**201801-018**

7.1

Considérant que l'entreprise Chimie ParaChem s.e.c. a mis sur pied un comité de liaison avec des citoyens afin de faire connaître ses activités;

Considérant que ce comité permet à l'entreprise d'être à l'écoute du voisinage;

Considérant qu'il y aurait lieu de désigner un membre du Conseil pour représenter la Ville à ce comité et que monsieur John Judd, conseiller, a manifesté l'intérêt pour ce poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur John Judd, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au comité de liaison de l'entreprise Chimie ParaChem s.e.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 25 FÉVRIER 2018 INCLUSIVEMENT**201801-019**

7.2

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 16 au 25 février 2018 inclusivement;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant son absence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Initiales du président

Initiales du secrétaire

Et résolu

De nommer la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 16 au 25 février 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS 8

DON À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE ME/PAT 2018 – 500 \$

201801-020 8.1

Considérant que la Fête Famille ME/PAT se tiendra le samedi 2 juin 2018;

Considérant que la Fête Famille ME/PAT fêtera cette année son 28^e anniversaire;

Considérant que la contribution permettra d'offrir des activités sportives, culturelles et artistiques gratuites pour les familles;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ afin de participer à la Fête Famille ME/PAT (28^e édition) et ainsi offrir aux familles une journée d'activités sportives, culturelles et artistiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AU COMITÉ DES LOISIRS DE LA MAISON EVELYN OPAL - 1 500 \$

201801-021 8.2

Considérant que le Comité a été élu par les locataires de la Maison Evelyn-Opal;

Considérant que ce don pourra les aider à maintenir les activités hebdomadaires, les repas thématiques ainsi qu'une série d'exercices adaptés en salle;

Considérant que toutes les activités organisées tout au long de l'année créent des liens entre les locataires et surtout aident à briser l'isolement auprès de certaines personnes;

Considérant que le Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal n'est pas régi par la Politique de reconnaissance des organismes, et que cette demande de soutien financier est récurrente.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 1 500 \$ pour aider le Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal à réaliser l'activité « exercices adaptés en salle », et à maintenir les activités hebdomadaires et les repas thématiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON POUR LE GALA MÉRITAS DE FIN D'ANNÉE - 200 \$

201801-022 8.3

Considérant que l'École secondaire Daniel-Johnson sollicite une première commandite pour le Gala Méritas de fin d'année;

Considérant que cette commandite servira à offrir des bourses en argent lors du gala à des élèves ayant fourni des efforts dans leurs apprentissages tout au long de l'année;

Considérant que des élèves de Montréal-Est bénéficieront de ces bourses;

Considérant que cet événement pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est afin d'encourager la persévérance scolaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 200 \$ à l'école secondaire Daniel-Johnson pour le Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du président

Initiales du secrétaire

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 19 H 19 Fin : 20 H 49

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201801-023

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ROBERT COUTU
Maire



ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

Initiales du président

.....
Initiales du secrétaire



Initiales du président

.....

Initiales du secrétaire

.....